

TROC ET PUCES

Des Rendez-vous du MONDIAL'FOLK de Plouzévet 9 novembre 2025 dans la Salle Avel Dro

FICHE D'INSCRIPTION et REGLEMENT INTERIEUR

Fiche à retourner complétée, accompagnée du règlement :

- Par mail à village-marche@mondialfolk.bzh (vous recevrez un lien helloasso pour le règlement)
- Par courrier à Mondial'Folk, Mairie de Plouzévet, 14 rue Jules Ferry, 29710 Plouzévet (chèque à l'ordre du Mondial'Folk)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

Carte identité N°..... Délivrée le à

Permis de conduire N°..... Délivrée le à



J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux trocs et puces dans l'année

Tarifs :

Table de 1m20 : 5,00€

Table de 2m20 avec emplacement pour portant (non fournit) : 10,00 €

Nombre de table(s) :

- 1m20 : x 5,00 €

- 2m20 avec emplacement pour portant : x 10,00 €

Montant Total €

Fait à Le

Signature avec mention « ayant pris connaissance du règlement »

Règlement Intérieur

Art. 1 : Le troc et puces est ouvert aux professionnels, particuliers et associations.

Art. 2 : L'association du Mondial'Folk décline toute responsabilité en cas de vol, casse et dégradation dans l'enceinte de la salle et aux abords de la manifestation.

Art. 3 : Les exposants s'engagent à rendre les emplacements vides et propres.

Art. 4 : Les inscriptions ne seront prises en compte uniquement une fois le bulletin dûment rempli et le règlement parvenus aux organisateurs.

Art. 5 : L'accueil des exposants se fait à partir de 7h et jusqu'à 8h30.

Art. 6 : Les exposants seront prêts à recevoir le public dès 9h00 et s'engagent à ne pas remballer avant 18h.

Art. 7 : Les organisateurs se réservent l'exclusivité pour la vente de boisson et de restauration rapide.

Art. 8 : Les exposants doivent se confronter à la loi concernant la vente-déballage.

Art. 9 : Tout désistement devra être signalé au plus tard 72h avant la date du troc et puce soit avant le jeudi 6 novembre 2025.

Art. 10 : Les exposants disposeront d'une collation offerte.

Art. 11 : Les tarifs appliqués sont les suivants : cinq euros la table de 1m20, et dix euros la table de 2m20 avec emplacement pour portant (non fourni).

Art. 12 : L'organisateur se donne le droit d'annuler la manifestation si le contexte sanitaire ne le permet pas. Vous serez remboursé.

Art. 13 : Les exposants doivent respecter le plan et les emplacements attribués par les organisateurs.